

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2025

Référence
<b>20250608</b>

Objet de la délibération
Révision loyer logement communal Presbytère

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	11

Date de la convocation
25/06/2025

Date d'affichage
07/07/2025

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le : 07/07/2025

Et

Publication ou notification du :  
**07/07/2025**

L'an 2025 et le 30 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de PRINCE Lucien, Maire

**Présents** : M. PRINCE Lucien, Maire, Mmes : AUGUIN Maryse, BARRÉ Catherine, COTTEREAU Nadège, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, MM : DOUCHET Mickaël, GIRARD Guy, LIAIGRE Sylvain, PERCHOT Noël

**Absents** : Mmes : BOUCHEREAU Manuela, LACAN Sylvaine, MM : PALLADE Gaëtan, RECOQUE Raphaël

**A été nommée secrétaire** : M. DOUCHET Mickaël

**Objet de la délibération** : Révision loyer logement communal Presbytère

En application des clauses figurant dans le bail, ce loyer doit être révisé, par l'application du coefficient 143,46 à compter du 1er août 2025.

Le loyer devrait donc être porté à 640,65 € par mois arrondi à 641 €, et ce en application de la formule prévue au bail  $619 \times 143,46 / 138,61 = 640,65$  €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VOTE** la révision de ce loyer.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr)*

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/07/2025  
Le Maire  
Lucien PRINCE